

# Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

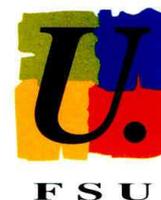
## Protection Judiciaire de la Jeunesse

### Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 5 décembre 2008

#### DECLARATION PRELIMINAIRE DES DELEGUE(E)S SNPES-PJJ/FSU

#### A LA CAP D'AVANCEMENT DES ADJOINTS TECHNIQUES DE L'ETAT 5/12/2008

Nous souhaitons soulever plusieurs problèmes qui concernent les conditions dans lesquelles vous avez préparé cette CAP.

D'abord, sur la forme, une fois de plus, nous constatons l'absence des derniers PV qui devaient pourtant nous être présentés lors de cette CAP. Ensuite, vous nous avez convoqué seulement 3 jours avant la date du début de la préparation, ignorant ainsi sciemment les difficultés que cela peut créer pour les délégué(e)s vis-à-vis de leur hiérarchie, de l'organisation de leur travail sur le terrain, et des difficultés aussi que cela représente de trouver un hébergement à la dernière minute. Nous ne pouvons ressentir cela que comme du mépris surtout lorsque cela se cumule avec la situation de nos collègues dans les services. **En effet, les orientations et la communication sans transparence de notre administration sur le devenir de certaines structures entraînent de la souffrance et parfois de la maltraitance pour des agents incertains sur leur devenir.**

Sur le fond, nous nous interrogeons fortement sur les problèmes techniques concernant le logiciel HARMONY qui devait faciliter la clarté des tableaux, or, contrairement à ce que stipule le règlement intérieur, nous avons été confrontés à des documents incomplets et erronés pour préparer sereinement une CAP d'avancement. **Nous exigeons la possibilité d'avoir accès à tous les documents concernant les agents qui remplissent les conditions pour l'avancement** et non pas uniquement les documents concernant ceux qui ont été retenus par les DR.

Par ailleurs, nous constatons que vous n'avez pas mis à l'ordre du jour les recours. Alors que c'est la direction de la PJJ qui a mis en place l'expérimentation de l'entretien professionnel, nous estimons qu'elle ne prend pas ses responsabilités en n'examinant pas ces recours avant le passage en gestion ministérielle des Adjointes Techniques de l'Etat.

**Par conséquent, par respect des agents, nous exigeons que ces recours soient étudiés lors d'une prochaine CAP avant les élections professionnelles.**

Si nous tenons à remercier fortement les personnels administratifs de l'Administration Centrale pour leur disponibilité et leur amabilité, la façon inadmissible dont l'administration a préparé cette CAP nous met dans l'impossibilité de défendre correctement les droits des agents. Nous estimons que la direction de la PJJ en porte l'entière responsabilité.

**Pour toutes ces raisons, nous ne siégerons pas à cette CAP.**

Suite à notre déclaration préliminaire de boycott, l'administration ne nous a pas apporté de réponses convaincantes. Dans le cadre de quelques échanges que nous avons eu avec elle, nous avons de nouveau soulevé différents problèmes :

- incohérence des DR dans le classement de leurs choix (par exemple, un agent ayant obtenu la lettre A suite à son évaluation n'est même pas dans certaines régions considéré comme prioritaire. **Cela démontre une fois de plus l'arbitraire de la promotion au mérite !**).
- certaines régions fournissent leurs priorités pour un tableau d'avancement mais pas pour d'autres.

L'administration met en avant le mérite et nie totalement l'ancienneté des agents qui restent sur le bord de la route à quelques années de leur retraite bien qu'on leur demande d'être toujours aussi « performants ». Ainsi, l'administration ne tient aucun compte de tout ce que ces agents à la veille de leur retraite ont pu apporter à l'institution.

**Malgré les problèmes rencontrés par les 2 organisations professionnelles siégeant à cette CAP, nous avons été les seuls à avoir dénoncé toutes ces incohérences de l'administration et injustices envers les personnels.**